



**BUREAU COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 10 novembre 2022 (08h30)
salle Etable- La lombardière**

**DGA Ressources
Service des Affaires Juridiques,
Administratives et Foncières**

Membres titulaires	: 35	
En exercice	: 35	
Présents	: 23	
Votants	: 25	
Convocation et affichage	: 03/11/2022	
Président de séance	: Monsieur	Simon PLENET
Secrétaire de séance	: Madame	Sylvette DAVID

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Damien BAYLE, Sylvie BONNET, Virginie BONNET-FERRAND, Maryanne BOURDIN, Sylvette DAVID, Christophe DELORD, Laurence DUMAS, Maxime DURAND, Bruno FANGET, Christian FOREL, Yves FRAYSSE, Denis HONORE, Thierry LERMET, Danielle MAGAND, Christian MASSOLA, Richard MOLINA, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, René SABATIER, Denis SAUZE, Laurent TORGUE.

Pouvoirs : Brigitte BOURRET (pouvoir à Christian MASSOLA), Gilles DUFAUD (pouvoir à Martine OLLIVIER).

Etaient absents et excusés : Carlos ALEGRE, Christian ARCHIER, Hugo BIOLLEY, Jean-Yves BONNET, François CHAUVIN, Olivier DE LAGARDE, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Yves RULLIÈRE, Antoinette SCHERER.

BC-2022-388 - TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET CADRE DE VIE - REGIE EAU POTABLE- DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU RHONE-MEDITERRANEE-CORSE - REHABILITATION DES CONDUITES DU HAMEAU DE POUILLAS A VANOSC

Rapporteur : Monsieur Denis HONORE

En 2018, la commune de Vanosc a mandaté un bureau d'étude pour l'élaboration d'un schéma directeur. Ce document a permis de faire un diagnostic sur l'état et le fonctionnement du réseau. Une des finalités de cette étude est d'avoir un programme de travaux à court, moyen et long terme. Ce programme est établi par suite d'une analyse multicritère (vétusté des canalisations, fuites réparées, usagers sensibles...).

Le schéma directeur inscrit le secteur de Pouillas comme sensible aux fuites. En effet, ce tronçon présente de nombreuses réparations (la dernière date de novembre 2021 avec un débit de fuite de 2.5 m3/h environ).

Également, des purges sur le réseau d'eau doivent être réalisées régulièrement afin d'assurer la distribution d'eau.

Ce projet s'inscrit également dans le cadre de la sécurisation de l'alimentation en eau. Le schéma directeur a étudié la sécurisation de l'alimentation en eau pour cette commune. Un des scénarios proposés est l'utilisation de cette canalisation pour l'alimentation depuis Villevocance. Cette solution serait envisageable à condition de renouveler la conduite.

Dans le cadre de ce programme de travaux, la régie intercommunale d'eau potable d'Annonay Rhône Agglo a inscrit le renouvellement de la conduite d'eau potable du hameau de Pouillas sur la commune de Vanosc. Les travaux proposés visent à :

- Limiter les fuites sur les canalisations ;
- Réduire les volumes prélevés sur le milieu naturel ;
- Garantir la distribution d'eau.

Ainsi la régie intercommunale d'eau potable d'Annonay Rhône Agglo prévoit le renouvellement de canalisations du hameau de Pouillas à Vanosc. Des aides financières sont sollicitées auprès de l'Agence de l'Eau - Rhône - Méditerranée – Corse, du selon le plan de financement suivant :

	Dépenses	Recettes
Détail	Montant de l'opération :	Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse :
	269 208, 99 € HT	Coût plafond : 12,00 € /m ³ économisé Assiette de la subvention : 31 680 € Montant de l'aide total sollicité à l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse de 31 680 € HT Autofinancement : 237 528, 99 € HT
Total	269 208, 99 € HT	269 208, 99 € HT

L'opération sera réalisée selon la charte qualité nationale des réseaux d'eau potable.

VU l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU les statuts d'Annonay Rhône Agglo

VU la Charte Qualité nationale des réseaux d'eau potable,

VU la délibération du 9 juillet 2020 n°2020-168 par laquelle le conseil communautaire a donné délégation au bureau communautaire,

DÉLIBÉRÉ

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

ACTE le principe d'application de la Charte Qualité nationale des réseaux d'eau potable,

APPROUVE le montant de l'opération et le plan de financement afférent,

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour la réalisation de l'opération susmentionnée,

AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer tout document se rapportant à cette affaire, et le **CHARGE** de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux le : 14/11/22
Affiché le : 16/11/22
Transmis en sous-préfecture le : 14/11/22
Identifiant télétransmission : 007-200072015-20221110-37191-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du BUREAU
COMMUNAUTAIRE
Le Président

Simon PLENET